



SERVICE TRANSPORT

Charte du parent

1) Avoir inscrit son enfant au transport et payé la cotisation

APEEE

2) Déposer/reprendre son enfant à l'arrêt auquel il est inscrit

3) Être à l'arrêt 5 minutes avant l'heure prévue sur l'horaire

- **Matin : le bus démarre à l'heure indiquée sur l'horaire**
- **Après-midi : heure estimée d'arrivée à l'arrêt**

Les chauffeurs ont pour instruction de PARTIR À L'HEURE et de ne pas attendre les retardataires

4) Expliquer/rappeler à son enfant les règles en vigueur à bord du bus (voir la charte de l'étudiant et le règlement :

www.bru4.eu)

5) Respecter les moniteurs de bus et leurs instructions données aux enfants

6) Préparer un sac dans le cartable de son enfant en cas de mal des transports

7) Lors de tout contact avec le bureau du Transport, connaître et mentionner le numéro de la ligne de bus et le code de l'arrêt (ex : bus 10, arrêt BEE01)

8) Il est interdit aux parents de conclure des accords particuliers avec les chauffeurs ou les accompagnateurs

9) Il est interdit aux parents de monter à bord du bus